

Le Centre de santé du 70 rue du Chemin Vert doit vivre



Alors que l'argent continue de couler sans frein pour la spéculation, la « maîtrise des dépenses publiques » est le credo du gouvernement avec, à la clé, des centaines de milliers de suppressions d'emploi dans l'Education, les Transports, à la Poste, dans les Hopitaux...

Dans la Santé, c'est la loi HPST ou Loi Bachelot qui organise cette casse du service public et c'est l'ARS – Agence Regionale de Santé – qui en est l'instrument.

La Mairie de Paris s'y est-elle convertie ? Sur la base d'une étude réalisée à sa demande et celle de la CPAM par le cabinet privé RBC, elle entend fermer plusieurs Centres de santé municipaux, dont le seul restant dans 11e, au cœur de l'arrondissement, au 70 de la rue du Chemin Vert.

Cette fermeture est inacceptable !

SUITE AU VERSO

**MARDI
25 JANVIER**

**REUNION
PUBLIQUE**

**avec le Professeur
André GRIMALDI**

Chef de service à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et porte-parole du « Mouvement de Défense de l'Hôpital Public ».

**et des militant.e.s du Comité
de Défense du Centre de Santé
de la rue du Chemin Vert et des
professions de Santé.**

**Ecole du 10 rue Keller
Paris 11^e, à 19 heures.**

M^o Voltaire, Bastille ou Ledru-Rollin

ALTERNATIFS • ATTAC • RETRAITÉS CFDT DU 11^E • RETRAITÉS CGT DU 11^E •
EÉ LV • FEMMES EGALITÉ • FRONT DE GAUCHE (GU, PCF, PG) • MPEP 75 •
NOUS PAS BOUGER • NPA • ONZE MILLE POTES • PCOF • POI • SNUIPP-FSU •

Qu'est-ce-que...

La loi Bachelot

La loi HPST « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », ou loi Bachelot, peut être résumée en deux idées-force :

- « externaliser » vers des opérateurs privés (médecine libérale de ville, cliniques privées commerciales, secteur social et médico-social associatif) une part croissante des missions de l'hôpital public, et en finir avec la place centrale de celui-ci dans le dispositif de soins.

- achever la transformation de l'hôpital public lui-même en « entreprise » de soins soumise aux critères de « rentabilité » et à la concurrence des cliniques privées.

Les ARS

Inspirées par la loi Juppé de 1996, les Agences Régionales de Santé, à qui sont confiées les « enveloppes budgétaires » sont les instruments de cette privatisation rampante. Présentées comme un moyen de mieux coordonner les différents acteurs sur les « territoires de santé », leur but est explicitement de réduire la place de l'hôpital et de diminuer globalement les dépenses de santé.

«Maisons médicales» ou «Centres de santé»

Pour assurer la « permanence des soins de premier recours », la loi HPST prévoit des « maisons médicales » regroupant médecins et professionnels libéraux : en rien une alternative aux Centres de santé municipaux pour ceux qui n'ont pas les moyens d'avancer l'argent d'une consultation, de payer les franchises et autres dépassements ou de s'offrir une mutuelle au prix fort.

La Sécurité sociale

« La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. »

Ordonnance du 4 octobre 1945

A Paris, si les spécialistes sont en surnombre, il y a de moins en moins de généralistes. Il sera bientôt impossible aux parisiens de trouver un médecin en « secteur 1 » – sans dépassement d'honoraires – en particulier dans les quartiers populaires du nord et de l'est parisien. Augmentation des cotisations, de la CSG, des franchises, déremboursements de médicaments, hausse du forfait journalier,... les tarifs de mutuelles flambent et de plus en plus d'assurés sont contraints d'y renoncer en même temps qu'ils doivent renoncer à se soigner.

Face à la dégradation des conditions de vie et à la précarité, jamais le droit d'accès aux soins de tous instauré par la Sécurité sociale n'a été aussi vital et jamais il n'a été aussi malmené. Peu à peu, s'installe un système à deux vitesses, non plus selon nos besoins, mais selon nos moyens. C'est inacceptable.

Cette fermeture est injuste et absurde !

La fermeture de centres de santé municipaux, notamment celui du 11e, ne peut qu'aggraver la situation. Et pour les plus démunis, chômeurs, retraités, précaires, elle peut être dramatique.

Les centres de santé ont besoin de médecins et de financement pour fonctionner. Mais aussi pour améliorer leurs équipements, leurs conditions d'accueil, étendre leur plage d'ouverture, disposer du personnel en conséquence...

Mais ces moyens supplémentaires pour une médecine de proximité et de qualité éviteraient que les Urgences hospitalières en tiennent lieu ! Non seulement, cela les détourne de leur mission prioritaire mais le coût d'un passage aux urgences en CHU est estimé à quatre fois plus que dans un centre médical !

Le rapport RBC conclure : « Pour maintenir une offre de soins de premier recours au niveau actuel pour les Parisiens, il serait nécessaire que la part assurée par les centres de santé passe de 13 % à 25 %, ce qui reviendrait à doubler leur volume d'activité ou leur nombre. (Rapport RBC, page 52). On ne saurait mieux dire que la fermeture du centre de santé Chemin Vert va à l'encontre des besoins de la population, qu'elle est donc injuste et absurde.

Préservons notre centre de santé du 11e !

La Mairie de Paris doit s'engager, non seulement à assurer le fonctionnement des Centres de Santé municipaux mais à les moderniser, celui du 11e comme celui du 17e lui aussi menacé.

C'est possible avec la solidarité de toutes et tous !

REUNION PUBLIQUE

avec le Professeur André GRIMALDI

Chef de service à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière
et porte-parole du « Mouvement de Défense de l'Hôpital Public ».

et des militant.e.s du Comité de Défense du Centre de Santé
de la rue du Chemin Vert et des professions de Santé.

MARDI 25 JANVIER, 19H.

Ecole du 10 rue Keller, Paris 11e,
M° Voltaire, Bastille ou Ledru-Rollin